



RCS : NANCY  
Code greffe : 5402

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1994 B 00389  
Numéro SIREN : 397 591 355  
Nom ou dénomination : CABINET BONNE-CHENAL

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2013 sous le numéro de dépôt 5337

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108  
54003 NANCY CEDEX  
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

## RECEPISSE DE DEPOT

CABINET BONNE-CHENAL

3 rue de Vic  
54000 Nancy

V/REF :

N/REF : 94 B 389 / 2013-A-5337

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE NANCY certifie qu'il a reçu le 19/11/2013, les actes suivants :

Rapport du commissaire à la transformation en date du 23/10/2013  
- Changement de forme juridique - Transformation en SAS

Concernant la société

CABINET BONNE-CHENAL  
Société à responsabilité limitée  
3 rue de Vic  
54000 Nancy

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2013-A-5337 le 19/11/2013

R.C.S. NANCY 397 591 355 (94 B 389)

Fait à NANCY le 19/11/2013,

LE GREFFIER ASSOCIE

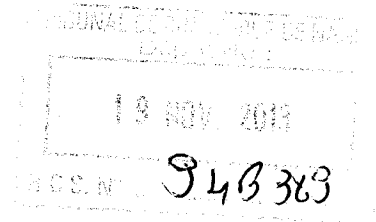


# **Frantz MERCIER**

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie régionale de Nancy

Expert Comptable Diplômé  
Inscrit au tableau de l'Ordre de la région Lorraine

Expert Judiciaire  
près la Cour d'Appel de Metz



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION**

**Transformation de la Société à  
Responsabilité Limitée**

**CABINET BONNE CHENAL  
3, rue de Vic  
54000 NANCY**

**RCS NANCY 397 591 355**

**en Société par Actions Simplifiée  
(SAS)**

*En exécution de la mission de Commissaire à la transformation qui m'a été confiée, en application des dispositions des articles L 223-43, L 224-3 et R 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés de la société CABINET BONNE CHENAL en date du 27 septembre 2013, j'ai établi le présent rapport afin de vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés, de me prononcer sur la situation de votre société et d'attester que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.*

*J'ai effectué mes travaux selon les normes applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :*

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de votre société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation,*
- à analyser les avantages particuliers stipulés,*
- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation,*
- à m'assurer que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.*

*Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.*

*Il n'existe pas d'avantage particulier stipulé tant dans les statuts actuels que dans le projet de statuts qui m'a été communiqué.*

*Par ailleurs et à la date de mon rapport, la synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :*

- l'activité et les résultats demeurent constants.*

*Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de la société n'appelle pas d'observation supplémentaire de ma part, en particulier au regard actuel de la continuité de l'exploitation.*



*L'ensemble de mes travaux ne m'a pas conduit à remettre en cause le niveau des capitaux propres. En conséquence, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.*

*Fait à Vandoeuvre, le 23 octobre 2013.*

